

Le plan stratégique

Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)

2024-2027

1. La situation actuelle

1.1. Le projet associatif

Présentation de la FNSF, histoire et contexte

La FNSF est un réseau de 82 associations qui partout en France accueillent, accompagnent et hébergent les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Sa mission est double :

- S'engager aux côtés des femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et les accompagner vers la sortie de la violence et l'autonomie
- Faire reconnaître les violences faites aux femmes comme une des manifestations des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes.

Pour dénoncer les violences qui s'exercent à l'encontre des femmes et en particulier les violences conjugales, une coordination d'associations issues du mouvement des femmes voit le jour et deviendra la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) en 1987.

À la fin des années 80, la FNSF lance deux campagnes nationales sur les violences conjugales avec le soutien des pouvoirs publics qui ont pour objectif de tester la pertinence d'un service d'écoute téléphonique. Lors de cette expérimentation, la ligne recevra plus de 30 000 appels en deux semaines. Ces campagnes ont contribué à montrer l'ampleur d'un phénomène – celui des violences conjugales – que de nombreux·ses acteurs·rices et décideurs·euses sous-estimaient en l'absence de sa visibilité et finiront par convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de mettre en place une ligne d'écoute. Ainsi, en 1992, une ligne d'écoute nationale pour les femmes victimes de violences conjugales est créé par la FNSF.

En 2007, la ligne deviendra le « 3919-Violence conjugale – Femmes Info Service », ligne nationale de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences conjugales et en 2016, de toutes violences : conjugales, sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail. Anonyme, gratuite, confidentielle, la ligne est depuis juin 2021 ouverte 24h/24 et 7j/7, et accessible aux personnes sourdes et malentendantes ainsi qu'aux personnes allophones dont les difficultés linguistiques pourraient être une barrière à la sortie des violences.

Le 3919 s'articule avec un ensemble de partenaires œuvrant dans le champ des violences à l'encontre des femmes : le réseau Solidarité Femmes, les associations nationales et leurs réseaux, Femmes Solidaires, Fédération nationale des Centres d'information des droits des femmes et des familles (FNCIDFF), Fédération nationale du groupe pour l'abolition des

mutilations sexuelles féminines, des mariages forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (Fédération GAMS), le Mouvement français pour le planning familial (MFPF), et le Collectif féministe contre le viol (CFCV), l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), Voix de femmes, Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA). Pour les victimes de prostitution, la FNSF est en lien avec l'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid.

Cet ensemble permet à la ligne 3919 d'offrir aux femmes victimes de violences une réponse globale d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement sur les thématiques des violences conjugales ainsi que des violences sexuelles, des mariages forcés, des mutilations sexuelles féminines et du harcèlement sexuel au travail.

Un héritage féministe fort

Dès ses origines, la FNSF appréhende les violences conjugales – et les violences faites aux femmes dans sa globalité – comme la forme d'une domination de l'homme sur la femme. Elle considère que l'inégalité de genre est constitutive de ces situations de violences que l'on retrouve dans tous les domaines de l'existence et que le couple, la famille ne sont pas épargnés. Au contraire, bien souvent le couple et la famille se trouvent être le premier lieu où opèrent les violences. La solution ne peut se résoudre à être individuelle et partielle mais relève bien d'un combat public.

Le combat de la FNSF s'inscrit au confluent de divers courants féministes avec la volonté d'ancrer un engagement politique centré sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans une pratique d'accueil et d'accompagnement de ces personnes ainsi que dans des actions de prévention visant à sensibiliser une diversité de publics, notamment les jeunes. Une triple dimension caractérise l'action collective de la Fédération : des pratiques de solidarité autour de la question des violences conjugales, l'expertise juridique pour que de nouvelles lois actent dans la vie conjugale et familiale la liberté et la protection des femmes, la transformation des mentalités légitimant les rapports de domination de l'homme sur la femme dans l'espace privé.

En revendiquant son héritage féministe, la FNSF réaffirme l'importance de cette option pour sa pratique d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des personnes. La solidarité avec les femmes victimes de violences conjugales ne peut être rabattue du côté de l'altruisme voire de la philanthropie. Elle est l'expression d'un engagement fort de faire évoluer le droit et sa pratique, de dénoncer et de contribuer à réduire les écarts entre l'affirmation d'une égalité de droits et une inégalité concrète instaurant, sous des formes les plus diverses, un rapport de domination de l'homme sur la femme.

Le référentiel des associations de la FNSF s'inscrit dans un soutien actif à la liberté reconnue aux femmes de choisir leur mode d'existence. Leur pratique est donc irréductible à celle du travail social institutionnel. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire d'assurer la continuité de ce mouvement en dépit des mutations qui mettent les associations à l'épreuve de leur capacité à légitimer leur action de transformation de la société. Si la professionnalisation est un gage de la qualité des interventions, elle ne saurait se substituer à l'engagement de femmes et d'hommes dans un projet de solidarité. Les orientations générales retenues dans ce projet pour les prochaines années traduisent cette volonté de transmettre le relais à une nouvelle génération de militant·e·s.

Les orientations générales

Voici les orientations générales de la FNSF :

- **Soutenir la dynamique du mouvement féministe**

Pour la FNSF, il est essentiel que ce patrimoine militant construit au fil des actions en faveur de la reconnaissance des droits de la femme, ne soit pas lié à une génération, mais qu'il soit repris, renouvelé au fil de l'actualité et de l'arrivée de nouvelles·aux membres.

- Mobiliser l'expertise pour des questions d'actualité, dans le cadre de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, élu·e·s à divers niveaux.
- Les Universités d'Automne et autres manifestations en lien avec des universités
- Participer aux plateformes inter-associatives

- **Repenser le professionnalisme d'engagement**

L'enjeu est le refus d'une autonomisation de l'expertise professionnelle au détriment de la dimension politique et militante. D'où les questions de formation, de gestion ...

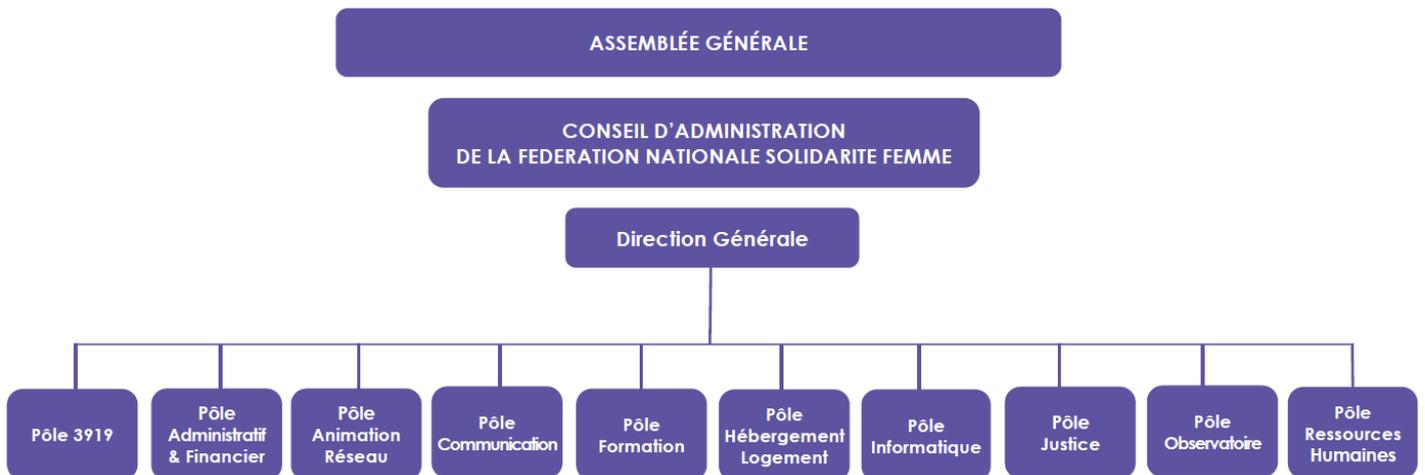
- Élaborer un tronc commun de formation entre nouvelle·aux professionnel·le·s et bénévoles, puis un parcours spécifique de qualification, voire la création d'une qualification reconnue
- Définir le projet d'association employeur : pratiques de management, d'organisation du travail ...

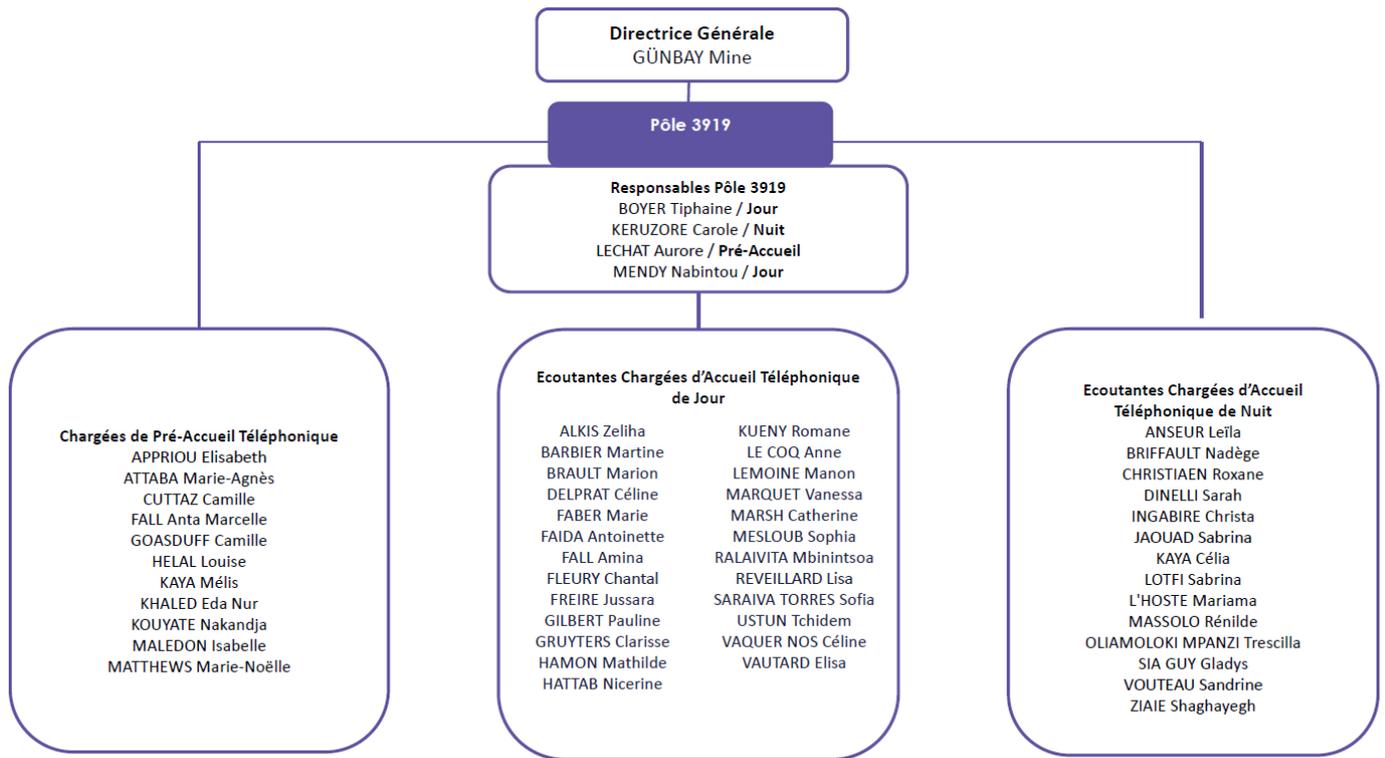
- **Faire face à la logique « quantitative » de l'action publique**

Le « new public management » actuellement à l'œuvre dans les administrations publiques risque d'enrôler les associations dans la logique d'une « performance » définie en termes de standards d'intervention.

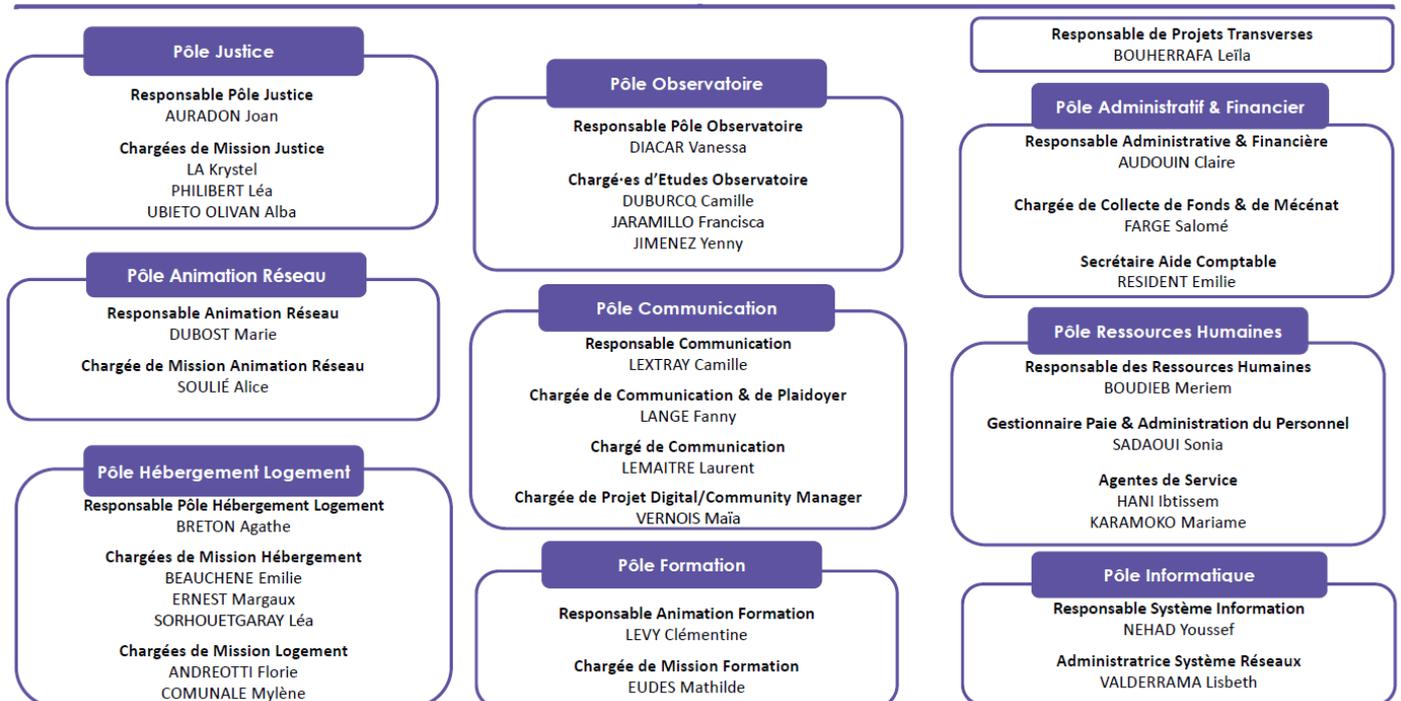
- Mobiliser les expertises internes à la fédération pour apporter une aide dans l'ingénierie pour les associations en difficultés ou soumises aux contraintes d'un rapprochement avec d'autres
- Élaborer un référentiel d'intervention spécifique

Organigramme actuel de la FNSF





Directrice Générale
GÜNBAY Mine



Présentation des Pôles

- **Le Pôle 3919**

Le 3919 a pour mission d'apporter un soutien et une première réponse aux femmes victimes de violences, en particulier conjugales et à leur entourage, en assurant une écoute pour permettre aux appelantes d'en parler, pour entendre les situations exprimées et amener à réfléchir sur leur vécu, leur présenter les possibilités qui s'offrent à elles en fonction de leur situation sociale, économique, juridique et de leur état émotionnel, en fournissant des informations quant à leurs droits et des orientations possibles vers les structures de terrain susceptibles de les accompagner.

Pour faire face aux sollicitations du public, le 3919 est structuré sur deux niveaux :

- Le **pré-accueil** qui assure un premier niveau de réponse pour accueillir les appelantes du 3919, les orienter et/ou les transférer vers l'association partenaire compétente. Elles évacuent les appels parasites et gèrent la fluidité du trafic d'appels en attente. En 2023, ce sont 9 chargées de pré-accueil dont 1 professionnelle en renfort qui travaillent à cette tâche.
- Le service historique, à savoir **le service d'écoute spécialisé « Violences conjugales »** qui offre un deuxième niveau de réponse où les appels durent une vingtaine de minutes en moyenne. Depuis 2024, l'écoute est assurée par 48 écoutantes comprenant les renforts, soit 32 écoutantes en équipe de jour et 16 écoutantes en équipe de nuit.

- **Le Pôle Observatoire**

L'observatoire de la FNSF a plusieurs missions dont celles de rassembler, analyser, diffuser les informations relatives aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants. Ces informations proviennent du traitement statistique et qualitatif des milliers de données enregistrées au cours des entretiens d'écoute au 3919 et des informations récoltées auprès des associations du réseau Solidarité Femmes.

L'observatoire contribue à la mise en place et au développement d'outils de recueil d'informations ainsi qu'à l'analyse des données produites grâce aux traitements statistiques de celles-ci permettant de mieux appréhender la problématique des violences sexistes faites aux femmes. Il apporte également un soutien technique et son expertise aux différents services de la FNSF et aux associations lorsque cela est nécessaire. En ce sens, l'observatoire de la FNSF

constitue – pour l'ensemble du réseau d'associations et pour les différents services de la Fédération – un pôle ressource. Il renforce le rôle de la Fédération en tant que tête de réseau.

- **Le Pôle Hébergement et (Re)logement**

Le pôle hébergement-logement mène les actions suivantes :

- Hébergement temporaire et mise en sécurité de femmes victimes de violences et de leurs enfants ;
- Relogement des femmes et enfants victimes de violences ;
- Soutien aux associations et échanges réguliers avec les professionnel·les ;
- Formation et sensibilisation des bailleurs sociaux et des équipes des associations ;
- Élaboration d'outils liés au logement en soutien du réseau ;
- Interventions au sujet de l'hébergement et du logement ;
- Plaidoyer sur la question de l'hébergement et du (re)logement ;
- Animation de la commission hébergement – logement ;
- Organisation de la remontée d'informations portant sur l'hébergement et le logement.

Le pôle hébergement-logement coordonne 3 dispositifs innovants de mise en sécurité des femmes victimes de violences, accompagnées par les associations du réseau Solidarité Femmes, à l'échelle nationale.

- **Le Pôle Animation du réseau Solidarité Femmes**

L'animation du réseau a pour objectif de favoriser les échanges de pratiques au niveau des territoires et au niveau fédéral, et favorise la participation aux orientations politiques plus globales de la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF). Le pôle animation du réseau est aussi en charge de traiter les demandes d'associations souhaitant rejoindre la FNSF et de la gestion du processus d'adhésion, en lien avec les délégué·es de territoire.

- **Le Pôle Formation**

Les formations répondent aux objectifs de déploiement et partage des valeurs féministes, et de diffusion de l'analyse socio-politique des violences au sein du couple. Les formations à destination du réseau de la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) ancrent les savoir-faire et les valeurs partagées de la FNSF chez les professionnel·les et les bénévoles des associations membres du réseau.

Au-delà de la formation dispensée aux associations membres du réseau, la FNSF répond aussi à la demande de formation externe. Ce dispositif vient compléter l'offre de formation du réseau et répond aux besoins de formation qui ne seraient pas couverts par les associations. À ce jour, il existe a minima une association par territoire certifiée Qualiopi ayant ainsi la capacité de répondre aux demandes de formation locales ou régionales.

La formation en entreprise dispensée par la FNSF répond aux besoins de sensibilisation des salarié-es sur la prévention de l'impact des violences conjugales pour les femmes victimes salariées.

- **Le Pôle Justice**

À la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF), le pôle justice :

- coordonne la commission Justice, la commission Femmes étrangères – femmes issues des immigrations et le groupe de travail « Téléphone grave danger et Bracelet anti-rapprochement » (TGD/BAR, ci-après) dont elle assure le suivi des travaux et leur mise en œuvre ;
- réalise une veille juridique qui lui permet d'informer le réseau Solidarité Femmes et les écoutantes du 3919 sur les droits des victimes de violences à travers la diffusion de notes juridiques ;
- assure un rôle de soutien juridique auprès des associations du réseau Solidarité Femmes et des écoutantes de la ligne d'écoute qui peuvent solliciter les juristes pour toute question juridique ;
- recueille toutes les observations sur les pratiques juridiques remontées par les écoutantes du 3919 et par les associations du réseau Solidarité Femmes, ce qui permet de déterminer les priorités d'action de la FNSF en matière de justice et d'interpeller les pouvoirs publics ;
- gère les partenariats de la FNSF en direction des victimes de violences ;
- assure le suivi des affaires pour lesquelles la FNSF s'est constituée partie civile.

- **Le Pôle Communication, information et documentation**

Le pôle communication a pour principales missions :

- la réalisation, rédaction et appui technique d'outils de communication et d'information ;
- les réponses aux demandes d'information et de documentation des associations Solidarité Femmes ;

Plan stratégique – 2024-2027

- les réponses aux demandes d'envois de documentation des professionnel-le-s (social, santé, justice, éducation, etc.) ;
- l'organisation, suivi et diffusion des campagnes de communication ;
- la gestion et l'alimentation des contenus du site www.solidaritefemmes.org ;
- les réponses aux sollicitations reçues via le formulaire de contact du site internet ;
- la communication sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et YouTube ;
- le suivi des dons en ligne ; et participation à l'organisation des événements Solidarité Femmes.

L'année 2023 a été marquée par plusieurs temps forts en communication, notamment une refonte du site internet, la création de nouveaux outils et la préparation d'une nouvelle grande campagne de sensibilisation (prévue pour début 2024).

• **Le Pôle Informatique**

Tout au long de l'année, le pôle informatique assure un travail de veille et de maintenance afin de prévenir et pallier aux défaillances qui pourraient survenir sur le réseau et perturber la ligne du 3919, pour que la mission des écoutantes en télétravail à temps plein se fasse dans des conditions optimales et que ces dernières puissent, même à distance, former de nouvelles écoutantes, des procédures ont été mises en place et des tests effectués afin de permettre la double écoute à distance, pour permettre toujours plus de fluidité et une communication plus directe entre les écoutantes du 3919 et les pôles justice et observatoire, l'application ISICOM a été déployée à ces pôles.

La FNSF aujourd’hui, en chiffres

Hébergement-Logement

- 3 dispositifs pour soutenir la **mise en sécurité** (Odalys, les nuitées hôtelières, l'éloignement géographique)
- Plus de 5800 **places d'hébergement** au sein du réseau
- 485 **logements** mis à disposition par les bailleurs partenaires
- 75% des associations du réseau disposent de places d'hébergement

Justice

- 140 **avocats partenaires** relevant de 36 barreaux
- Diffusion d'une quinzaine de notes et d'informations juridiques par an
- 8 associations SF référentes du dispositif "TGD" (pour un total de **445 TGD**)
- 13 associations SF ayant l'**agrément national des associations d'aide aux victimes**

3919

- 1 femme sur 5 durant l'écoute déclare avoir été **menacée de mort**
- 98% des appels ayant pour motif les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**
- 21 646 femmes déclarent que leurs **enfants** sont victimes par exposition aux violences

Réseau FNSF

- 80 associations et 2 Unions Régionales
- 1 500 salariées et 1 100 bénévoles
- 49 départements couverts
- 80 000 **entretiens d'accueil réalisés** par les associations du réseau
- **Plus d'une trentaine de LEAO** au sein du réseau Solidarité Femmes

Observatoire

- Une dizaine de **rapports d'analyse** à partir des données issues du 3919
- Un rapport annuel sur les demandes de mise en sécurité
- Une **enquête annuelle** sur les données des activités des associations du réseau
- Une vingtaine de réponses aux réquisitions judiciaires

Communication

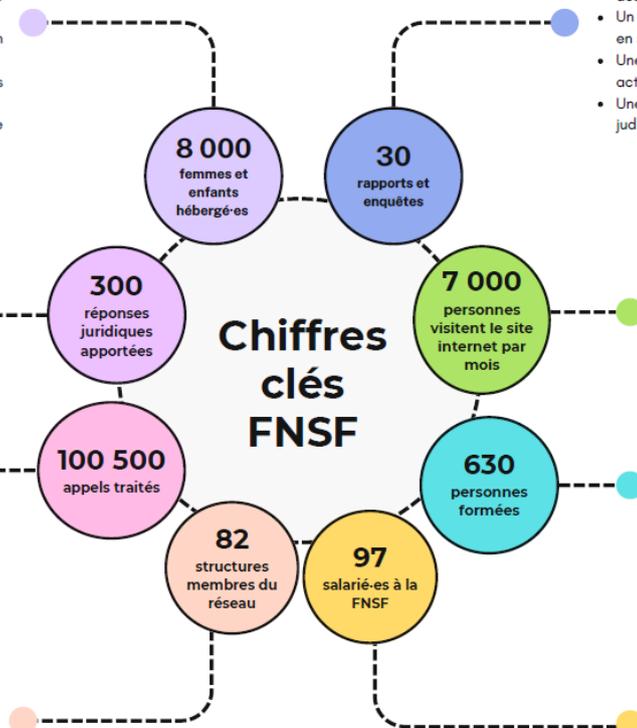
- Une campagne de sensibilisation par an
- 52 circulaires destinées au réseau Solidarité Femmes
- 65 000 abonné-es sur les réseaux sociaux

Formation

- 45 jours de **face à face pédagogique**
- 97% des personnes formées estiment que ces nouvelles compétences seront applicables dans leur travail
- **1300 actions de prévention** auprès des jeunes et **25 000 jeunes bénéficiaires**
- 37 associations du réseau font de la formation dont **8 certifiées Qualiopi**

RH

- 78,85 ETP au 31 décembre 2024



1.2. Objectifs généraux et missions

Objectifs généraux

La Fédération nationale solidarité Femmes (FNSF) est un réseau de 82 associations qui, partout en France, accueillent, accompagnent, hébergent les femmes victimes de violences et leurs enfants, toujours victimes directes ou indirectes.

L'objectif général de la FNSF est double :

- S'engager aux côtés des femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et les accompagner vers la sortie de la violence et l'autonomie
- Faire reconnaître les violences faites aux femmes comme une des manifestations des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes.

Missions et actions principales

Les missions et actions principales de la FNSF sont les suivantes :

- **Développer et assurer la mission de tête de réseau**

La FNSF regroupe 82 associations membres qui forment le seul réseau spécialisé en France disposant de structures d'hébergement et de lieux d'accueil spécialisés pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, ce qui en fait une importante tête de réseau féministe sur la question des violences, principalement conjugales.

En tant que tête de réseau de 82 associations réparties sur tout le territoire national, la FNSF doit assurer les missions qui lui reviennent : représenter les associations membres de son réseau auprès des différentes instances politiques, institutionnelles etc ; être chargée et porteuse d'un plaidoyer fort qui promeut et défend les intérêts et les objectifs des associations de son réseau ; être un soutien stratégique aux associations (partager les connaissances, les outils, les bonnes pratiques, former etc) ; développer, animer et faire vivre le réseau (mettre en relation les associations du réseau, proposer des temps d'échange, de partage, de travail) ; assurer une veille (politique, juridique, médiatique etc) pour prendre la mesure des évolutions et des changements en cours afin de pouvoir prendre des décisions stratégiques et opérationnelles adaptées, entre autres.

Les relations entre la FNSF et les associations membres de son réseau sont fondées sur un ensemble d'engagements réciproques validés par l'Assemblée générale de la FNSF. Les associations adhèrent à la fédération en suivant une procédure formelle qui veille à s'assurer

que les associations entrantes partagent des valeurs et une culture féministe communes ainsi que des principes d'interventions similaires. Cette adhésion – et les engagements qui l'accompagnent – passe notamment par la signature de la Charte de la FNSF qui fixe les principes déontologiques du réseau.

- **Défendre une analyse politique des violences conjugales et promouvoir les pratiques spécifiques qui en découlent auprès des femmes**

Les violences conjugales ne sont pas une « affaire de couples » ou une question à régler en privé mais constituent un véritable fléau sociétal et un grave problème de santé publique, que le silence de la société favorise. Le célèbre slogan politique utilisé dans le cadre des mouvements de libération des femmes à partir des années 1960 scandait déjà que « Le privé est politique » et que de ce fait la solution apportée devait être politique et collective.

La FNSF a vocation à porter les expériences des femmes victimes et de leurs enfants, toujours victimes directes ou indirectes, ainsi que leurs analyses auprès des pouvoirs publics afin de faire reconnaître et évoluer cette problématique.

La FNSF a pour mission de coordonner les échanges et la réflexion entre les bénévoles et professionnel·les des associations membres sur les problématiques rencontrées dans le parcours de femmes pour sortir de la violence ainsi que sur les sujets d'actualité dans le cadre de groupes de travail et de commissions (justice, prévention, communication, femmes issues de l'immigration etc) et des Universités d'Automne.

La FNSF apporte un soutien logistique et technique aux associations membres du réseau FNSF (études de l'observatoire, actions de formation) en direction des acteurs·rices confronté·e·s à la problématique des violences conjugales. La FNSF participe aux travaux d'instances nationales, européennes et internationales pour apporter son analyse, construite à partir des observations et réflexions formulées par les associations membres du réseau FNSF, en fonction des besoins exprimés par les femmes et des réponses apportées, de son analyse et de son implication dans différentes instances.

Au niveau local, elle met en œuvre tout moyen adapté permettant aux associations membres du réseau FNSF de décliner au plan local les conventions de partenariat conclues au niveau national. Dans un contexte de mutation du secteur sanitaire, social et médico-social, la FNSF doit renforcer et viser un rôle de pilotage stratégique, s'appuyant sur une relation équilibrée faite de dialogue et de respect des projets associatifs. L'enjeu du maintien des valeurs féministes est important, la question des violences ne se résumant pas à la précarité sociale.

- **Renforcer la communication et l'information générale du public**

La FNSF a à cœur de communiquer, informer et sensibiliser le public, la population dans son ensemble au phénomène des violences faites aux femmes et des inégalités entre les femmes et les hommes. Cette mission de communication, d'information et de sensibilisation passe par une présence et un travail collectif de la fédération et des associations membres lors des événements clés (la journée du 8 mars, du 20 et 25 novembre), par l'organisation et la participation à des colloques, des émissions, des événements, en interpellant les pouvoirs publics, les institutions, le grand public.

- **Maintenir la qualité de l'écoute et le premier accueil de la plate-forme d'écoute téléphonique 3919- Violences Femmes Infos sur l'ensemble du territoire**

Cette ligne d'écoute nationale, anonyme et gratuite créée par la FNSF vise à écouter, informer, orienter les femmes victimes de violences conjugales, ainsi que leurs proches et les professionnel-le-s. Forte de son expérience, la ligne est désormais bien identifiée par le public, les partenaires et les professionnel-le-s.

Pour la FNSF, il s'agit d'améliorer – en continu – le taux de réponses des appels traités, de renforcer la professionnalisation de ce service au travers de la formation, de la construction et de l'utilisation d'outils visant à l'amélioration du service d'écoute notamment par un protocole d'écoute et l'utilisation d'une nouvelle base de données qui serait commune aux associations qui assurent de l'écoute téléphonique, s'appuyer sur un partenariat avec les différents réseaux associatifs et acteurs concernés par la problématique des violences faites aux femmes pour mieux informer, accompagner et orienter les appelant-e-s en fonction de leurs demandes et besoins.

- **Développer la fonction de l'observatoire**

Le pôle Observatoire de la FNSF a pour objet de mener des études et des recherches sur tout sujet permettant à la FNSF d'étayer ses positions en ce qui concerne les effets de l'inégalité persistante entre les femmes et les hommes et des discriminations dont les femmes sont l'objet.

Cela est d'autant plus important qu'il n'existe pas en France de statistiques sexuées. L'observatoire s'appuiera sur les données recueillies par le service 3919-Violences Conjugales Info et sur les informations fournies par / recueillies auprès des associations de terrain, membres de la FNSF. L'observatoire développe des projets en articulation avec les associations membres

du réseau, les instances politiques et de réflexion de la FNSF (CA, AG, Commissions, en lien avec les autres services de la FNSF).

Le pôle Observatoire travaille en cohérence et en partenariat avec d'autres observatoires tels que l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance (ONED), l'observatoire de la Ville de Paris, les ministères, les structures internationales et Européennes.

- **Renforcer la formation et la sensibilisation des acteurs sociaux, des professionnels, des adultes aux violences conjugales et à la prévention des comportements et des violences sexistes**

La FNSF organise des formations spécifiquement destinées aux associations membres de son réseau. Grâce à ces formations, elle apporte un sens commun à toutes les actions de formation et de prévention portées par les associations du réseau. Elle assure également, au niveau national, ce que les associations assurent, pour certaines de longue date, au niveau local, des actions de sensibilisation et de formation des acteurs sociaux, des professionnels aux problématiques des violences conjugales.

1.3. Populations et zones géographiques concernées par l'action

Une action de portée internationale, nationale et locale

La FNSF participe aux travaux d'instances nationales, européennes et internationales pour apporter son analyse, construite à partir des observations et réflexions formulées par les associations membres du réseau FNSF, en fonction des besoins exprimés par les femmes et des réponses apportées, de son analyse et de son implication dans différentes instances.

La FNSF s'appuie sur le cadre conceptuel de la Convention d'Istanbul à savoir une approche sensible à la dimension de genre pour les violences faites aux femmes et donc la lutte contre les stéréotypes sexistes et les inégalités entre les femmes et les hommes.

Les travaux récents au niveau international

- **Le Conseil de l'Europe - GREVIO**

La FNSF a participé comme experte aux sessions du Groupe d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Grevio, ci-après), chargé de l'évaluation de l'application de la Convention d'Istanbul, jusqu'à la fin de son mandat en mai 2023, après 8 années d'activité et 2 mandats.

- **Le Réseau Wave**

Le réseau associatif « Women against violence in Europe » (Wave) fédère des associations féministes des pays européens – dans et hors UE – qui, comme la FNSF, gèrent des structures d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences et pour leurs enfants. La FNSF est représentée au sein du conseil consultatif par la présidente de DCDF 31 et membre du CA.

- **L'Union Européenne**

La FNSF porte un plaidoyer qu'elle coréalise avec le Collectif Féministe Contre le Viol, la Clef, la Fondation des femmes, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, Réussir l'égalité, le Mouvement du nid, l'Amicale du nid, le GAMS, la FNCIDFF qui s'adresse aux commissions du Parlement européen et à l'ambassade de France auprès de l'UE et est impliquée dans une suite d'auditions auprès de la conseillère du président de la République et de la Première Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, au ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et celui de la justice, au SDFE et au SADJAV...

Les amendements de la directive défendus par la FNSF et ses partenaires portent sur le maintien des lignes d'écoute nationales en parallèle avec la mise en place d'une ligne européenne pour les femmes victimes de violences et la qualité de l'écoute, la défense de la spécificité pour les femmes victimes et des services spécialisés gérés par les associations féministes, les dispositions relatives au viol des personnes majeures et mineures, la prévention des violences sexistes, l'intégration de la prostitution comme violences à l'encontre des femmes et de mesures pour condamner le proxénétisme et renforcer les législations abolitionnistes, la prise en compte des femmes non ressortissantes de l'Union Européenne, l'absence de considération pour l'aménagement, la suspension ou le retrait de l'autorité parentale du parent auteur de violences.

- **Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères**

La FNSF, dans le cadre du Programme d'Invitation Des Personnalités d'Avenir (PIPA) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a reçu la visite de l'activiste féministe malienne Madame Oumou Salif Touré.

Les travaux récents au niveau national

Les activités de plaidoyer et de représentation de la FNSF au national et de l'ensemble du réseau Solidarité Femmes au sein de leurs départements sont nombreuses. La FNSF a aussi été auditionnée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Dans ce cadre, elle a proposé l'introduction de plusieurs amendements dans les textes législatifs. La FNSF a aussi poursuivi ses rencontres institutionnelles et les partenariats.

- **Présidence de la République ou Ministères**

La FNSF intervient et présente régulièrement des propositions pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences conjugales auprès de la Présidence de la République Elysée Matignon, du Premier Ministre, des Ministres de la Justice, de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, des délégations aux droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les Hommes de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi qu'auprès des représentants des administrations et institutions.

- **Assemblée Nationale et Sénat**

La FNSF est régulièrement auditionnée dans le cadre de Commission à l'Assemblée Nationale ou au Sénat. Elle a été auditionnée récemment par la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes pour le projet de loi de finances ; pour la Commission des finances, elle a assisté à l'audition mission Solidarité, insertion et égalité des chances sur le PLF 2024 ; dans le cadre de la Commission des lois sur la proposition de loi 759 visant à étendre le champ d'application de la peine complémentaire obligatoire d'inéligibilité aux cas de condamnation pour des violences aggravées ayant entraîné une incapacité temporaire. La FNSF a aussi été impliquée et sollicitée sur la proposition de loi visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes, directe ou indirectes, des violences intrafamiliales.

- **Institutions publiques**

La FNSF est représentée au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) par le directeur de Solidarité Femmes 67 au sein de la commission violences. De plus, elle participe, toute l'année, aux réunions de travail avec le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité Femmes-Hommes et la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL). Elle intervient aussi auprès des services de la gendarmerie et de la Police.

- **Conseil économique, social et environnemental (CESE)**

La FNSF est représentée au CESE par l'une des membres du collège des personnalités qualifiées.

- **Autres instances**

La FNSF intervient auprès de plusieurs autres instances telles que l'Association des Maires de France, le Conseil national de l'Ordre des Médecins – plus précisément au Comité national des Violences Intrafamiliales, l'École Nationale des greffes de Dijon dans lut but d'informer et/ou former ces différentes instances.

- **Partenaires associatifs**

La FNSF est aussi engagée auprès de nombreux acteurs rices associatifs et participe et intervient à de nombreux évènements, manifestations et débats. Parmi ces interventions les plus récentes, on retrouve le débat sur l'inclusion financière des femmes et les violences économiques organisé par Cresus Emmaus ; la présentation au Sénat du Livre blanc « Pour une véritable éducation à la sexualité » et les recommandations de la société civile aux pouvoirs publics ; la participation à la manifestation du 25 novembre avec le collectif pour l'abolition du système prostitutionnel ; la participation aux échanges avec député ·es, sénateurs rices sur les politiques publiques égalité femmes-hommes, violences sexiste, pour n'en citer que quelques-uns.

Les travaux récents au niveau local

- **Réunions avec les collectivités**

La FNSF est en lien régulier avec la Région Île-de-France, la Mairie de Paris, la Ville de Pantin, entre autres, pour échanger, agir et former sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

- **Évènements du réseau Solidarité Femmes**

Avec 82 associations réparties sur tout le territoire national, la FNSF est en mesure d'accompagner des femmes victimes de violences et leurs enfants sur tout le territoire. La FNSF, par le biais de son Pôle Animation du réseau, est amenée à se rendre régulièrement à des évènements, manifestations et réunions organisés par les associations membres de son réseau.

Les perspectives pour 2024-2027

Parmi les références précitées, la FNSF retiendra pour 2024-2027 la hiérarchie des enjeux suivante :

1. Poursuivre la participation à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin de contribuer à une meilleure prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles.
2. Le projet pluri-annuel Enfants victimes : Mettre en lumière les conséquences des violences conjugales sur les enfants. Pour 2024-2027, la FNSF souhaite à travers le projet Enfants Victimes mener une campagne et un plaidoyer pour mettre en lumière les conséquences des violences conjugales sur les enfants et la nécessité d'avoir des dispositifs spécifiques pour leur prise en charge et leur protection.
3. Le renforcement à l'animation et le pilotage stratégique du réseau Solidarité Femmes, le soutien aux associations du réseau.
4. Le renforcement et le développement des dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits
5. La consolidation et stabilisation du pôle 3919 ainsi que la mise à jour de sa base de données et d'orientations dans une approche féministe et conformément aux recommandations de la Convention d'Istanbul.
6. La poursuite des activités en faveur de la culture de l'égalité, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que la lutte contre les violences économiques et les violences post-séparation.
7. La formation des professionnels et professionnelles
8. Restructurer et consolider ses fondamentaux associatifs : projet associatif, Charte, cartographie des parties prenantes
9. Mettre en œuvre une politique de communication plus transparente

1.4. Description de l'environnement : institutions, membres fondateurs, partenaires, acteurs comparables

Insérez cartographie des parties prenantes

(existe sous forme de tableau Excel actuellement)

1.5. Facteurs réglementaires, contraintes

Un contexte normatif et institutionnel en évolution

- **La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants**

Ce texte vise notamment à faciliter le dépôt de plaintes par les femmes qui sont souvent freinées par la peur de perdre la garde de leurs enfants, par le risque de se retrouver sans logement ou par la crainte de l'expulsion lorsqu'elles sont en situation irrégulière.

Le texte prévoit une "mesure phare" : "l'ordonnance de protection" qui peut être délivrée par le juge aux affaires familiales lorsque des "violences exercées au sein du couple ou au sein de la famille, par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un ancien concubin mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants". Le la juge, qui doit statuer dans les 24 heures, peut être saisi-e par la victime ou par le ministère public avec l'accord de la victime.

- **La Convention d'Istanbul ratifiée par la France en 2014**

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, également connue sous le nom de "Convention d'Istanbul", exige des Parties qu'elles élaborent des lois, des politiques et des services de soutien pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique. La FNSF s'appuie sur le cadre conceptuel de la Convention d'Istanbul à savoir une approche sensible à la dimension de genre pour les violences faites aux femmes et donc la lutte contre les stéréotypes sexistes et les inégalités entre les femmes et les hommes.

- **La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**

Cette loi vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privées, professionnelle et publique. Afin d'accroître le niveau d'emploi des femmes et de favoriser le partage des responsabilités parentales, le texte réforme le congé parental. Ainsi une période du congé sera réservée au second parent. Pour les parents ayant un enfant la durée du congé parental pourra être prolongée de six mois supplémentaires dès lors qu'ils sont pris par le second parent. Les parents de deux enfants continueront à bénéficier d'un congé de trois ans à condition que le deuxième parent utilise au moins six mois.

➤ **La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes**

La loi dite "Schiappa" est une loi française datant de 2018, visant à condamner plus facilement les violences sexuelles et sexistes. Elle vise à améliorer la répression des violences sexistes et sexuelles : allongement à 30 ans du délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur des enfants, création d'une contravention d'outrage sexiste pour punir le harcèlement de rue...

➤ **La loi n°2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille**

Le texte vise à faire reculer les violences faites aux femmes et notamment les féminicides. La loi fixe à six jours maximum le délai de délivrance par le-la juge aux affaires familiales d'une ordonnance de protection. Créée par la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants l'ordonnance de protection permet au-à la juge d'attester de la réalité des violences subies et de mettre en place, sans attendre la décision de la victime sur le dépôt d'une plainte, les mesures d'urgence : éviction du conjoint violent, relogement "hors de portée du conjoint en cas de départ du domicile conjugal, interdiction pour le conjoint violent de porter une arme.

Elle prévoit que la victime peut, si elle le souhaite, rester dans le domicile du couple. Par ailleurs, si la victime quitte le logement, le texte prévoit, à titre expérimental pendant trois ans, la mise en place d'une aide financière pour son relogement (prise en charge de la caution ou de la garantie locative, avance des premiers mois de loyers...).

➤ **La loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales**

Cette loi est la transcription législative des travaux du Grenelle des violences conjugales et entend mieux protéger les victimes de violences conjugales. Pour cela, elle permet la suspension du droit de visite et d'hébergement de l'enfant mineur au parent violent.

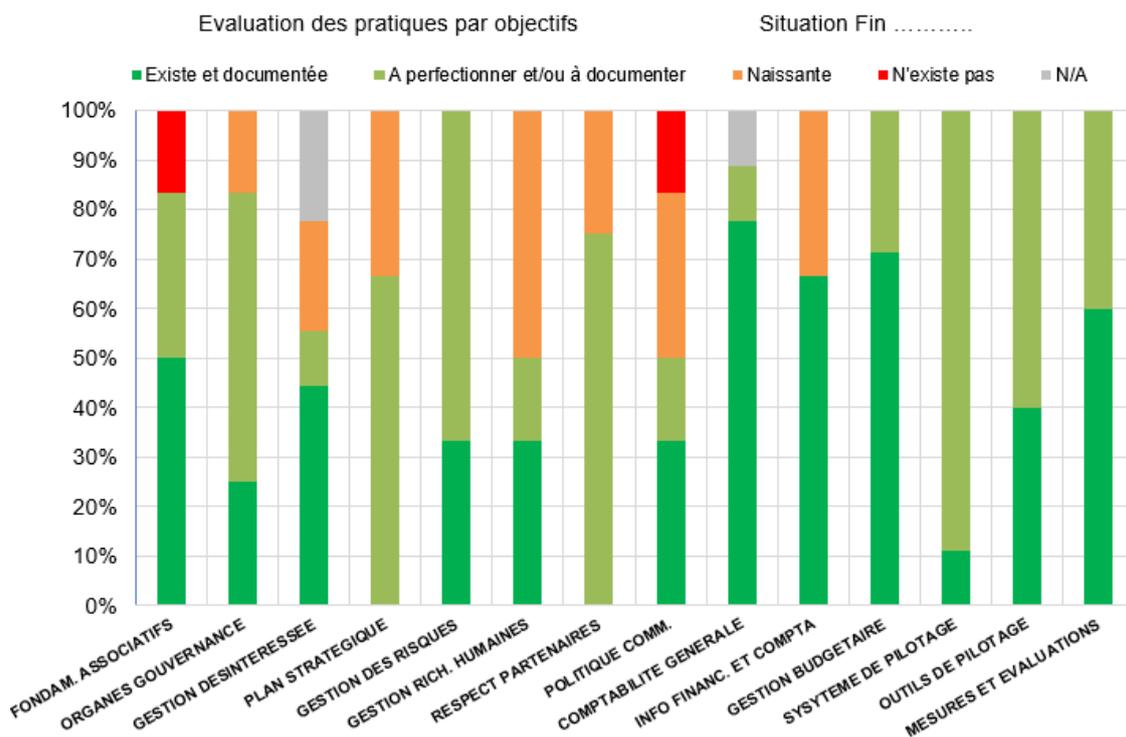
En cas de violence au sein du couple, l'inscription au fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes est automatique (sauf décision contraire du-de la juge) pour les infractions les plus graves. La notion de harcèlement au sein du couple est considérée comme une circonstance aggravante. La procédure de médiation en matière pénale et en matière civile est encadrée dans les cas de violences conjugales.

La loi comporte aussi des mesures en matière de logement (jouissance du logement conjugal attribuée par principe au conjoint qui n'est pas l'auteur des violences même s'il a bénéficié d'un hébergement d'urgence), sur les étrangers victimes de violences familiales ou conjugales, sur l'aggravation des peines en cas de violation du secret des communications ou de géolocalisation par le conjoint et sur la protection des mineurs contre les messages pornographiques.

2. Étude des forces et faiblesses

2.1. Forces et faiblesses (internes)

Le diagnostic des bonnes pratiques effectué par IDEAS a permis de mettre en lumière les forces et faiblesses internes de la FNSF. Le graphique qui suit dresse un état des lieux des forces et faiblesses relatives aux pratiques de la FNSF en termes de gouvernance, de pilotage et d'évaluation, ainsi que financier.



Forces

Ce diagnostic montre que les points forts principaux de la FNSF sont :

- Sa forte expertise de la FNSF reconnue
- Sa comptabilité générale et sa gestion budgétaire

Plan stratégique – 2024-2027

- Ses outils de pilotage, de mesure et d'évaluations mise en place
- Sa politique de gestion des risques

L'une des forces internes de la FNSF concernent sa politique de gestion des risques. La FNSF a identifié et évalué (la fréquence, la gravité...) des différents risques liés à son activité.

La FNSF dispose d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) datant de 2022 qui va être remis à jour d'ici la fin 2024. De plus, une démarche d'évaluation des risques psycho-sociaux va être lancée entre fin 2024 et juin 2025.

Pour chacun des risques identifiés, la FNSF a établi une procédure formelle décrivant les différentes situations pouvant advenir liées à ces risques, les effectifs concernés, les moyens de prévention et/ou de protection liés à chacune des situations à risque ainsi qu'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) en fonction des risques pouvant venir perturber gravement son fonctionnement normal.

Les principaux risques identifiés par la FNSF relèvent des :

- Risques psychosociaux (violence au travail, agression et harcèlement, stress et épuisement)
 - Risques d'incendie
 - Risques de décès
 - Risques et nuisance liés au bruit
 - Risques liés à l'éclairage et/ou à l'utilisation d'écran
 - Risques liés à l'organisation de la sécurité
 - Risques liés à l'organisation du travail (Télétravail)
 - Risques liés à la malveillance
 - Risques liés aux agents biologiques (dont pandémie) et/ou au manque d'hygiène
 - Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques
 - Risques liés aux déplacements
 - Risques liés aux postures et aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)
 - Risques liés à une agression dans nos locaux
 - Risques d'appels tests, malveillants et parasites

Faiblesses

Ce diagnostic montre que les points à améliorer de la FNSF concernent principalement :

- **Les fondamentaux associatifs** : le projet associatif, la Charte éthique, les parties prenantes ...

La FNSF a conscience des points qu'elle a à améliorer et a déjà engagé un certain nombre d'actions pour y remédier et transformer ses faiblesses actuelles en forces courant 2024-2027.

La FNSF a décidé de retravailler son projet associatif. Pour cela, la FNSF est accompagnée dans cette tâche par « Imagine une Histoire », une agence de transformation spécialisée en gouvernance d'organisation et de projets. Ce chantier débutera dès septembre 2024.

Concernant la Charte, cette tâche est engagée depuis début 2024. À l'occasion d'un Café Pédagogique féministe, les salarié·es de la FNSF – en partant de la Charte initiale – ont eu l'occasion d'échanger et réfléchir à la structuration et l'actualisation de cette Charte. Suite à leurs remarques, réflexions et modifications, une nouvelle version de la Charte a vu le jour le 1^{er} février 2024. Cette nouvelle version a été présentée et complétée par le CA le 23 mai 2024. Ensuite, à l'occasion de la Journée Nationale annuelle de la FNSF ayant pour thème les valeurs et les principes d'intervention de la FNSF et s'étant déroulée le 21 juin 2024, cette nouvelle version de la Charte a été retravaillée et mise à jour au cours de deux ateliers dont les participants étaient tout à la fois des membres du CA, des salariées de la FNSF ainsi que des représentantes des associations membres de son réseau. Il est prévu que cette nouvelle et dernière version de la Charte soit votée à l'occasion de l'Université d'Automne de la FNSF qui se déroulera à Pau du 26 au 28 septembre 2024.

Enfin, la FNSF s'est penchée sur sa cartographie des parties prenantes. Elle a identifié les différentes catégories de parties prenantes, tous les acteurs·rices identifié·e·s relatifs·ves à chaque catégorie, les attentes des acteurs·rices envers la FNSF, les modes de dialogues que nous avons avec chacun·e d'entre elles·eux ainsi que leur degré d'influence (pouvoir) et d'intérêt (soutien) aux projets et actions menées par la FNSF.

- **La planification stratégique**

La FNSF dispose de plusieurs documents de planification stratégique qui lui servent de guide afin de mener ses projets et actions, dans une approche féministe et conformément à ses valeurs et principes d'intervention. Parmi ces documents, se trouvent : la Charte de la FNSF, le

Plan stratégique – 2024-2027

règlement intérieur, les statuts, le projet associatif, la Convention Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et autres documents de cadrage (Charte des droits et engagements des associations membres, kit des commissions, convention de partenariat...)

La rédaction de ce plan stratégique a vocation à formaliser en un seul document – le plan stratégique – tous les éléments nécessaires pour mener et guider l'action de la FNSF à tous les niveaux.

- **Une politique de communication animée par une volonté de transparence**

L'un des points faibles de la FNSF concerne la politique de communication. Sur ce point, la FNSF a aussi commencé à mettre en œuvre un certain nombre de stratégies pour y remédier.

Tout d'abord, le pôle Communication de la FNSF a accueilli en 2024 de nouvelles salariées ce qui va permettre au pôle et à la FNSF de manière générale de disposer de plus de moyens humains courant 2024-2027.

De plus, la FNSF a déjà engagé un travail de refonte de son site internet afin de mener une politique de communication plus transparente. Il est prévu, entre autres, d'y faire figurer les documents de référence : projet associatif, Charte, rapport d'activité ainsi que de mettre en œuvre davantage de transparence relative aux informations financières.

De même, il est prévu une refonte et une restructuration totale du rapport d'activité 2025

- **L'absence de politique de RSE**

Actuellement, la seule action concrète engagée par la FNSF en termes de RSE concerne le remboursement des indemnités kilométriques vélo. Il est prévu de mettre en place, en septembre 2024, un groupe de travail de salarié·es volontaires pour avancer, construire et mettre en œuvre une véritable politique de RSE, en présence de la responsable RRH.

2.2 Opportunités et menaces (externes)

Opportunité

- **La participation au projet « Helplines » à l'échelle européenne**

L'une des opportunités dans les prochains temps est relative à la participation de la FNSF au projet européen « Advocating for quality support to victims of gender-based violence through specialised women's helplines », communément appelé le projet « HELPLINES ».

Le projet est porté par Association of Austrian Autonomous Women's Shelters (AOF) qui a créé et gère la ligne d'écoute, d'information et d'orientation des femmes victimes de violences en Autriche. À elle, se joignent 7 partenaires issus de 6 pays européens différents et tous ont en commun une grande et riche expertise et expérience concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, dont la FNSF.

Le projet s'articule autour de 5 objectifs spécifiques pour assurer la qualité et l'offre des lignes d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violences, à l'échelle européenne, dans une approche féministe :

- Permettre et organiser l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités pour les lignes d'écoute, d'information et d'orientation nationale grâce à des visites d'études
- Développer, présenter et instaurer des normes de qualité communes pour les lignes d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violences
- Mettre en oeuvre et évaluer la qualité des normes mises en oeuvre
- Concevoir et mettre en oeuvre des activités de plaidoyer, développer et diffuser des recommandations politiques

Menace

- **L'ouverture du 3919 au marché public et stratégies de défense**

Fin 2020, dans un contexte de crise sanitaire et d'augmentation des violences faites aux femmes et de recours au 3919, et contre l'argumentation et l'avis développés par la FNSF, l'État a publié l'ouverture du marché public pour la gestion du 3919, et par conséquent sa mise en concurrence.

Plan stratégique – 2024-2027

Le cahier des charges du ministère et les critères qui y figuraient ne présentait que des éléments quantitatifs et ignorait totalement les exigences de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences à l'encontre des femmes et la violence domestique.

Face à cette menace la FNSF a demandé l'annulation de la procédure de mise en concurrence au tribunal administratif et a décidé de ne pas postuler à l'appel d'offres lancé par le gouvernement. La FNSF a remporté cette bataille mais pas la guerre ! C'est une menace qui pèse toujours et contre laquelle la FNSF continue de lutter car protéger les victimes de violence conjugales est une mission d'intérêt général qui ne saurait être soumise à une logique de marché.

La bataille du 3919 aura permis à la Fédération de renouer des liens de partenariats avec les autres lignes d'écoute ainsi que les grandes têtes de réseau. Depuis cette expérience, plusieurs lignes d'écoute se sont rapprochées de la FNSF afin d'avoir des éléments de méthode sur comment organiser une riposte contre des marchés publics envisagés.

Autre point positif, la bataille du 3919 s'est soldée par une victoire qui en plus a permis, des années plus tard, de recevoir des moyens supplémentaires pour le renforcement de la ligne. En interne, cela a permis de créer un réel engagement de la part des salarié·es qui ont pris part pleine et entière sur cette bataille.

Pour faire face à cette menace persistance, la FNSF a mis en place et penser un certain nombre de stratégies. Parmi elles :

- Le renforcement des liens partenariats avec les grandes têtes de réseau afin de travailler ensemble, partager les compétences et expériences, et avoir une meilleure lecture des enjeux actuels
- L'embauche d'une chargée de mécénat afin d'internaliser la recherche de mécénats et diversifier les ressources en obtenant plus de moyens du privé
- Avoir une vigilance accrue sur la communication avec les personnes extérieures au réseau de la FNSF

Toutes ces stratégies ont vocation à être poursuivies et approfondies dans les années à venir.

3. La situation cible à 3-5 ans

3.1. Définition de la situation cible souhaitée à cet horizon

Au vu des évolutions majeures à la Fédération nationale Solidarité Femmes ces deux dernières années, la situation cible souhaitée a pour ambition de permettre à la FNSF de pérenniser et consolider les actions existantes, de développer ses nouvelles ambitions et enfin de fluidifier la transversalité entre tous les pôles qui contribuent au rayonnement de la FNSF, notamment à travers la ligne nationale d'écoute, d'information et d'orientation, le 3919.

L'évolution conséquente des effectifs a des incidences évidentes tant sur le plan humain, qu'organisationnel. En effet, entre 2022 et la projection à fin d'année 2024, il faudra compter + 32,50 ETP (*au 31/12/2022 : 54,86 ETP, au 31/12/2023 : 70,19 ETP, au 31/12/2024 : 87,39 ETP*).

Aussi, la définition de cette situation cible et des objectifs souhaités, travaillés avec l'ensemble des responsables de pôles, a pris en compte le nécessaire travail de structuration des différents pôles pour favoriser une transversalité optimum, le partage d'outils croisés et un soutien au réseau de la FNSF qui soit global.

Le besoin de structuration de plusieurs associations de notre réseau ces derniers mois, nous oblige à avoir un accompagnement tout particulier sur le renforcement de la tête de réseau.

Les projets 2024-2027 de la FNSF s'articule, entre autres, autour du Contrat Pluri-annuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), décrit dans la partie suivante.

3.2. Identification des axes stratégiques du CPOM, des grands objectifs associés à chacun d'eux et des actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs

Pour chacun des objectifs à atteindre, des actions sont mises en œuvre et pour chacune de ces actions, un ou plusieurs indicateurs sont définis. Voici quelques exemples :

Pour l'action 1 de l'objectif 2 de l'axe 2 : améliorer l'accessibilité et la réponse apportée aux femmes en situation de handicap, l'objectif est de réaliser au moins une campagne de communication annuelle à destination de ce public.

Plan stratégique – 2024-2027

Pour l'action concernant le soutien juridique aux écoutantes, l'un des indicateurs concerne le nombre de permanences assurées par le pôle justice et celui-ci est fixé à au moins 50 permanences par an.

Il en va ainsi pour chaque action.

Plan CPOM 2024-2026

AXE 1 : Renforcer l'animation et le pilotage stratégique du réseau Solidarité Femmes

Objectif 1 : Développer et animer le réseau

- ✓ **Action 1 : Renforcer l'efficacité de la tête de réseau au siège**
- ✓ **Action 2 : Renforcer l'identité collective du réseau de la FNSF et la culture commune**
- ✓ **Action 3 : Communiquer sur le réseau FNSF et ses actions**
- ✓ **Action 4 : Soutenir les associations du réseau dans leur démarche qualité, le renforcement de leur compétence, et l'accompagnement en cas de difficultés**
- ✓ **Action 5 : Appuyer et accompagner l'adhésion de nouvelles associations au sein du réseau de la FNSF**

Objectif 2 : Appuyer et coordonner l'action du réseau

- ✓ **Action 1 : Coordonner et animer le développement de projets communs sur différentes thématiques pour appuyer l'action du réseau**
- ✓ **Action 2 : Contribuer à l'amélioration de l'hébergement des femmes victimes de violences et de leurs enfants**
- ✓ **Action 3 : Soutenir l'analyse des diagnostics de territoire du réseau :**
- ✓ **Action 4 : Soutenir et informer juridiquement le réseau :**
- ✓ **Action 5 : Renforcer les partenariats pertinents pour l'action du réseau :**

Objectif 3 : Développer une offre de formation externe

- ✓ **Action 1 : Former les professionnel.le.s de la santé, du social, de l'éducation etc, sur les violences sexistes et sexuelles, inégalités femmes hommes**
- ✓ **Action 2 : Former des professionnel.le.s des entreprises sur les violences conjugales**
- ✓ **Action 3 : Former les bailleurs sociaux sur les violences conjugales**
- ✓ **Action 4 : Former les professionnel.le.s du SIAO aux violences conjugales**

Objectif 4 : Contribuer à la formation interne des associations du réseau

- ✓ **Action 1 : Animation de formation sur la culture commune FNSF**
- ✓ **Action 2 : Renforcer les compétences au sein du réseau**
- ✓ **Action 3 : Outiller les associations du réseau**
- ✓ **Action 4 : Développer des formations de formateurs et formatrices**

AXE 2 : Contribuer à une meilleure prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles

Objectif 1 : Développer une réponse globale de qualité sur l'ensemble des violences faites aux femmes, via le fonctionnement de la plateforme téléphonique 3919

- ✓ **Action 1 : Améliorer l'accessibilité de la réponse au 3919**
- ✓ **Action 2 : Améliorer qualitativement, et quantitativement l'écoute réalisée au niveau de la plateforme téléphonique**

Objectif 2 : Consolider les partenariats au niveau du 3919

- ✓ **Action 1 : Améliorer l'accessibilité et la réponse apportée aux femmes en situation de handicap**
- ✓ **Action 2 : Renforcer les liens avec la police et la gendarmerie**
- ✓ **Action 3 : Renforcer les liens avec les SIAO/115**
- ✓ **Action 4 : Contribuer à l'amélioration de l'accès au logement social des femmes victimes de violences et leurs enfants**
- ✓ **Action 5 : Développement d'une réponse complémentaire via un tchat par un partenariat avec EAVT**
- ✓ **Action 6 : Développer des partenariats avec des têtes de réseau, associations d'élus.e.s,**
- ✓ **Action 7 : Participer au GT ministériel ou des services de l'Etat (ministère justice, intérieur, SADJAV, SDFE, DJHAL...) et partenaires institutionnels (CNVIF...), CNOP, Défenseure des droits.**

AXE 3 : Participer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Objectif 1 : Porter la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le débat public

- ✓ **Action 1 : Porter des plaidoyers**
- ✓ **Action 2 : Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information**

Plan stratégique – 2024-2027

- ✓ Action 3 : Créer des outils de sensibilisation et d'information
- ✓ Action 4 : Informer sur le rôle du 3919
- ✓ Action 5 : Produire des communiqués de presse sur les sujets liées à l'actualité, portant notamment sur les positions de la FNSF

Objectif 2 : Favoriser une meilleure connaissance du phénomène des violences faites aux femmes

- ✓ Action 1 : Mise en place d'une stratégie de communication globale
- ✓ Action 2 : Promouvoir les études, les rapports de la FNSF et de son réseau
- ✓ Action 3 : Participer à des évènements publics, nationaux, européens et internationaux
- ✓ Action 4 : Participer à des mobilisations inter-associatives
- ✓ Action 5 : Accueillir des délégations étrangères
- ✓ Action 6 : Organiser des immersions au 3919 des professionnel.le.s du 115

3.3. Les autres projets stratégiques 2024-2027

Les projets 2024-2027 de la FNSF s'articulent autour de deux systèmes distincts. Le premier, décrit ci-dessus, fait référence au Contrat Pluri-annuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) pour 2024-2026. Cependant, tous les projets de la FNSF 2024-2027 ne concernent pas tous le CPOM. D'autres projets, menés grâce à des financements complémentaires, entrent en jeu.

Parmi eux :

- La consolidation et stabilisation du pôle 3919 ainsi que la mise à jour de sa base de données et d'orientations dans une approche féministe et conformément aux recommandations de la Convention d'Istanbul.
- Construire et mettre en œuvre une politique de RSE
- La mise en lumière des conséquences des violences conjugales sur les enfants. Pour 2024-2027, la FNSF souhaite à travers le projet Enfants Victimes « *Demain s'écrit aujourd'hui* » mener une campagne et un plaidoyer pour donner aux enfants « témoins » de violences conjugales un statut de « victimes » de ces violences et remettre au cœur du débat public les enfants victimes de la violence masculine contre les femmes, contre leurs mères.

Plan stratégique – 2024-2027

- Restructurer et consolider les fondamentaux associatifs de la FNSF : projet associatif, Charte, cartographie des parties prenantes
- Mettre en œuvre une politique de communication plus offensive

4. Evaluation du budget global prévisionnel à 3-5 ans

Intégration des budgets de chaque projet stratégique afin d'établir un budget global sur l'horizon concerné

Budget global 2024

Charges	2024	Produits	2024
60 - Achats	352 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	40 000
Prestations de services	163 500	73 - Dotations et produits de tarification	0
Achats matières et fournitures	189 000		
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	5 693 513
		Etat : préciser les ministères, directions ou services sollicités	
61 - Services extérieurs	451 800	Service aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes	5 353 513
Locations	258 300	Ministère de l'intérieur SGCIIRD	50 000
Entretien et réparation	162 000	Ministère de la justice SADJAV	45 000
Assurance	25 000	Ministère du logement et habitat	110 000
Documentation	6 500	Région	
		Région IDF	110 000
		Préfecture IDF	
62 - Autres services extérieurs	1 251 565	Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	747 000	FONJEP	
Publicité, publication	60 000	FDVA	
Déplacements, missions	145 565	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres : frais tel, frais postaux..	299 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	25 000
		Organismes sociaux (CAF, etc détailler)	
63 - Impôts et taxes	433 743	Fonds européens (FSE, FEDER)	
Impôts et taxes sur rémunérations	392 743	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes	41 000	Autres établissements publics	
		Fondations	
64 - Charges de personnel	4 585 353	75 - Autres produits de gestion courante	1 262 010
Rémunération des personnels	3 248 172	Cotisations	65 000
Charges sociales	1 190 230	Dons manuels, leg, mécénat	1 197 010
Autres charges de personnel	146 950	Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante	296 584	76 - Produits financiers	3 000
66 - Charges financières	28 500	77 - Produits exceptionnels	3 670
67 - Charges exceptionnelles	2 000	78 - Reprises sur amort, provisions et reports ressources non utilisées d'opérations ant	837 054
68 - Dotations aux amort, prov et engagements à réaliser sur ressources affectées	542 001	79 - transfert de charges	105 000
69 - Impôts sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	200		
Solde créditeur : bénéfice (1)	0	Solde débiteur : perte (3)	0
TOTAL GENERAL	7 944 246	TOTAL GENERAL	7 944 246

Budget 2024 – Axe 1

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	45000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	40000
Achats matières et fournitures	30200	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	1236912
Prestations de services	14800	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	90650	Droits des Femmes - SDFE	1015412
Locations	67002	Ministère de la Justice - SADJAV	45000
Entretien et réparation	9980	DIHAL	110000
Assurance	7460	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	6208	Région IDF	66500
62 - Autres services extérieurs	315108	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	191200		
Publicité, publication	24000		
Déplacements, missions	80198	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	19710		
63 - Impôts et taxes	88695		
Impôts et taxes sur rémunération	78115	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Autres impôts et taxes	10580	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel	938337	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels	664773	Autres établissements publics	
Charges sociales	236545	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	37019		
65 - Autres charges de gestion courante	287984	75 - Autres produits de gestion courante	281140
		756. Cotisations	65000
		758. Dons manuels - Mécénat	216140
66 - Charges financières	3990	76 - Produits financiers	420
67 - Charges exceptionnelles	280	77 - Produits exceptionnels	280
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	262711	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	452581
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	28	79 - Transfert de charges	21450
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	2032783	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	2032783
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	2032783	TOTAL DONT CVN	2032783

Budget 2024 – Axe 2

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		301290	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		153490	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation ²		4198800
Prestations de services		147800	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		346132	Droits des Femmes - SDFE		4146300
Locations		178592			
Entretien et réparation		150330			
Assurance		16950	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation		260		Région IDF	42500
62 - Autres services extérieurs		917348	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		544200			
Publicité, publication		34800			
Déplacements, missions		61038	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		277310		Ville de Paris	10000
63 - Impôts et taxes		324940			
Impôts et taxes sur rémunération		296930			
Autres impôts et taxes		28010	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		3435536	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		2432497	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		900190	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		102849	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante		8400	75 - Autres produits de gestion courante		968091
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		968091
66 - Charges financières		23940	76 - Produits financiers		2520
67 - Charges exceptionnelles		1680	77 - Produits exceptionnels		3350
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		263169	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		369392
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		168	79 - Transfert de charges		80450
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		5622603	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		5622603

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) ⁷					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		5622603	TOTAL DONT CVN		5622603

Budget 2024 – Axe 3

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6210	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	5310	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	257801
Prestations de services	900	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	15019	Droits des Femmes - SDFE	191801
Locations	12706	SGCIPDR	50000
Entretien et réparation	1690	Conseil-s Régional(aux) :	
Assurance	590	Région IDF	1000
Documentation	33	Conseil-s Départemental (aux) :	
62 - Autres services extérieurs	19110	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11600	Ville de Paris	15000
Publicité, publication	1200		
Déplacements, missions	4330		
Services bancaires, autres	1980		
63 - Impôts et taxes	20109		
Impôts et taxes sur rémunération	17699	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Autres impôts et taxes	2410	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel	211480	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels	150902	Autres établissements publics	
Charges sociales	53496	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	7082	75 - Autres produits de gestion courante	12779
65 - Autres charges de gestion courante	200	756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	12779
66 - Charges financières	570	76 - Produits financiers	60
67 - Charges exceptionnelles	40	77 - Produits exceptionnels	40
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	16118	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15080
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	4	79 - Transfert de charges	3100
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	288860	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	288860
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	288860	TOTAL DONT CVN	288860

Budget 2025 – axe 1

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	47250	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	42000
Achats matières et fournitures	31710	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	1230412
Prestations de services	15540	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	101184	Droits des Femmes - SDFE	1015412
Locations	72224	Ministère de la Justice - SADJAV	45000
Entretien et réparation	10479	DIHAL	110000
Assurance	11963	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	6518	Région IDF	60000
62 - Autres services extérieurs	270300	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	142401		
Publicité, publication	25200		
Déplacements, missions	84208	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	18491		
63 - Impôts et taxes	97260		
Impôts et taxes sur rémunération	82021		
Autres impôts et taxes	15239	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	985254	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	698012	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	248372	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	38870	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	302383	75 - Autres produits de gestion courante	343394
		756. Cotisations	65000
		758. Dons manuels - Mécénat	278394
66 - Charges financières	15960	76 - Produits financiers	3220
67 - Charges exceptionnelles	294	77 - Produits exceptionnels	280
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	272822	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	452581
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	630	79 - Transfert de charges	21450
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	2093337	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	2093337
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	2093337	TOTAL DONT CVN	2093337

Budget 2025 – axe 2

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	316355	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	161165	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	4156300
Prestations de services	155190	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	399450	Droits des Femmes - SDFE	4146300
Locations	198752		
Entretien et réparation	157847		
Assurance	42578	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	273		
62 - Autres services extérieurs	599832	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	221256		
Publicité, publication	36540		
Déplacements, missions	64090	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	277946	Ville de Paris	10000
63 - Impôts et taxes	365968		
Impôts et taxes sur rémunération	311777		
Autres impôts et taxes	54191	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	3607313	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2554122	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	945200	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	107991	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	8820	75 - Autres produits de gestion courante	1099285
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	1099285
66 - Charges financières	95760	76 - Produits financiers	19320
67 - Charges exceptionnelles	1764	77 - Produits exceptionnels	3350
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	329055	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	369392
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	3780	79 - Transfert de charges	80450
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	5728097	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	5728097
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	5728097	TOTAL DONT CVN	5728097

Budget 2025 – axe 3

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		6521	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		5576	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation ?		256801
Prestations de services		945	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		16628	Droits des Femmes - SDFE		191801
Locations		13609	SGCIPDR		50000
Entretien et réparation		1775			
Assurance		1210	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation		34			
62 - Autres services extérieurs		11413	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		3843			
Publicité, publication		1260			
Déplacements, missions		4546	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		1764	Ville de Paris		15000
63 - Impôts et taxes		21705			
Impôts et taxes sur rémunération		18584			
Autres impôts et taxes		3121	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		222054	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		158447	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		56171	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		7436	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante		210	75 - Autres produits de gestion courante		21328
			756. Colisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		21328
66 - Charges financières		2280	76 - Produits financiers		460
67 - Charges exceptionnelles		42	77 - Produits exceptionnels		40
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		15866	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		15080
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		90	79 - Transfert de charges		3100
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		296809	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		296809
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		296809	TOTAL DONT CVN		296809

Budget global 2026

Charges	2026	Produits	2026
60 - Achats	388 631	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	44 100
Prestations de services	180 259	73 - Dotations et produits de tarification	0
Achats matières et fournitures	208 373		
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	5 643 513
61 - Services extérieurs	543 123	Etat : préciser les ministères, directions ou services sollicités	
Locations	298 814	Service aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes	5 353 513
Entretien et réparation	178 605	Ministère de l'intérieur SGCI/PRD	50 000
Assurance	58 538	Ministère de la justice SADJAV	45 000
Documentation	7 166	Ministère du logement et habitat	110 000
62 - Autres services extérieurs	925 621	Région	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	385 875	Région IDF	60 000
Publicité, publication	66 150	Préfecture IDF	
Déplacements, missions	160 486	Département	
Services bancaires, autres : frais tel, frais postaux..	313 110	FONJEP	
63 - Impôts et taxes	505 390	FDVA	
Impôts et taxes sur rémunérations	432 840	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Autres impôts et taxes	72 550	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	25 000
64 - Charges de personnel	5 051 729	Organismes sociaux (CAF, etc détailler)	
Rémunération des personnels	3 579 692	Fonds européens (FSE, FEDER)	
Charges sociales	1 311 599	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel	160 437	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	326 459	Fondations	
66 - Charges financières	114 000	75 - Autres produits de gestion courante	1 844 467
67 - Charges exceptionnelles	2 205	Cotisations	65 000
68 - Dotations aux amort, prov et engagements à réaliser sur ressources affectées	639 146	Dons manuels, leg, mécénat	1 779 467
69 - Impôts sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	4 500	Autres produits de gestion courante	
Solde créditeur : bénéfice (1)	0	76 - Produits financiers	23 000
		77 - Produits exceptionnels	3 670
		78 - Reprises sur amort, provisions et reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	837 054
		79 - transfert de charges	105 000
		Solde débiteur : perte (3)	0
TOTAL GENERAL	8 500 804	TOTAL GENERAL	8 500 804

Budget 2026 – axe 1

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	49613	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	44100
Achats matières et fournitures	33296	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	1230412
Prestations de services	16317	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	106243	Droits des Femmes - SDFE	1015412
Locations	75835	Ministère de la Justice - SADJAV	45000
Entretien et réparation	11003	DIHAL	110000
Assurance	12561	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	6844	Région IDF	60000
62 - Autres services extérieurs	283814	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	149521		
Publicité, publication	26460		
Déplacements, missions	88418	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	19415		
63 - Impôts et taxes	101201		
Impôts et taxes sur rémunération	85962		
Autres impôts et taxes	15239	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	1033477	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	732634	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	260675	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	40168	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	317429	75 - Autres produits de gestion courante	438841
		756. Cotisations	65000
		758. Dons manuels - Mécénat	373841
66 - Charges financières	15960	76 - Produits financiers	3220
67 - Charges exceptionnelles	309	77 - Produits exceptionnels	280
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	282208	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	452581
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	630	79 - Transfert de charges	21450
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	2190884	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	2190884
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) 7			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	2190884	TOTAL DONT CVN	2190884

Budget 2026 – axe 2

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		332173	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		169223	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation ²		4156300
Prestations de services		162950	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		419423	Droits des Femmes - SDFE		4146300
Locations		208690	Ministère de la Justice - SADJAV		
Entretien et réparation		165740	DIHAL		
Assurance		44706	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation		287	Région IDF		
62 - Autres services extérieurs		629823	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		232319			
Publicité, publication		38367			
Déplacements, missions		67294	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		291843	Ville de Paris		10000
63 - Impôts et taxes		381556			
Impôts et taxes sur rémunération		327365			
Autres impôts et taxes		54191	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		3785253	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		2680731	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		991966	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		112556	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante		8820	75 - Autres produits de gestion courante		1370602
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		1370602
66 - Charges financières		95760	76 - Produits financiers		19320
67 - Charges exceptionnelles		1852	77 - Produits exceptionnels		3350
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		340974	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		369392
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		3780	79 - Transfert de charges		80450
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		5999414	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		5999414
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		5999414	TOTAL DONT CVN		5999414

Budget 2026 – axe 3

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6846	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	5854	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ?	256801
Prestations de services	992	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	17458	Droits des Femmes - SDFE	191801
Locations	14289	SGCIPDR	50000
Entretien et réparation	1863		
Assurance	1270	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	36	Région IDF	
62 - Autres services extérieurs	11984	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4035		
Publicité, publication	1323		
Déplacements, missions	4774	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1852	Ville de Paris	15000
63 - Impôts et taxes	22634		
Impôts et taxes sur rémunération	19513		
Autres impôts et taxes	3121	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	232999	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	166327	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	58958	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	7714	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	210	75 - Autres produits de gestion courante	35026
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	35026
66 - Charges financières	2280	76 - Produits financiers	460
67 - Charges exceptionnelles	44	77 - Produits exceptionnels	40
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	15962	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15080
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	90	79 - Transfert de charges	3100
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	310507	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	310507
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	310507	TOTAL DONT CVN	310507